

7 OCLEAN
EURL au capital de 2 000 euros,
immatriculée au RCS de BEZIERS sous le numéro 882 194 350,
dont le siège social est situé : 1 AVENUE DE LA FABRIQUE 34120 CASTELNAU DE GUERS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1^{ER} AOÛT 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le un août,
à neuf heures,

Au siège social, 1 AVENUE DE LA FABRIQUE 34120 CASTELNAU DE GUERS

Monsieur Sebastien LION, demeurant 1 AVENUE DE LA FABRIQUE 34120 CASTELNAU DE GUERS

Propriétaire de la totalité des 2000 parts sociales de 1 euro chacune émises par la société 7 OCLEAN,

Associé unique et seul Gérant de ladite société,

La réunion est présidée par Monsieur Sebastien LION.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Gérant de la Société, Monsieur Sebastien LION, associé unique, a établi le rapport sur l'opération proposée à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Première décision

L'associé unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société comme suit :

Ancienne adresse :

1 AVENUE DE LA FABRIQUE
34120 CASTELNAU DE GUERS

Nouvelle adresse :

18 RUE DES ARBOUSIERS
34230 BELARGA.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé 18 RUE DES ARBOUSIERS 34230 BELARGA. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Deuxième décision

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

LION Sébastien.